

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 227 – ÉDITION DU 16 JANVIER 2025

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

1 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté conjoint n° BDGRH2024-1434 fixant la liste d'aptitude au grade de capitaine du corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle, pour l'année 2025.

- Arrêté n° GSRH2024-1481 portant désignation de M. Antony Caps, 3^{ème} vice-président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, en tant que président des conseils de discipline SPV.

ARRÊTES REGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service départemental
d'incendie et de secours
de Meurthe-et-Moselle**

Arrêté conjoint N°BDGRH2024-1434 FIXANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CAPITAINE DU CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, POUR L'ANNEE 2025

**Le président du conseil d'administration
du SDIS de Meurthe-et-Moselle**

**Le Préfet de Meurthe-et-Moselle
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté DDSIS n° GPCO-2021-002 portant organisation du corps départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2020 modifié portant validation des lignes directrices de gestion par le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le tableau des emplois permanents du S.D.I.S de Meurthe-et-Moselle adopté par délibération du conseil d'administration du SDIS ;

Vu l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le décret du président de la République du 13 juillet 2023 nommant madame SOULIMAN Françoise, préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le décret du président de la République du 4 juillet 2024 nommant Christophe ANTONI, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral 24.BCDET.36 du 17 septembre 2024 accordant délégation de signature à M. Christophe ANTONI, sous-préfet, directeur de cabinet ;

1, rue du préfet Claude Erignac
CO 60031
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.26.26

Sur proposition du président du conseil d'administration SDIS de Meurthe-et-Moselle ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude au choix au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est établie, au titre de l'année 2025, comme suit :

N° Ordre	NOM	Prénom
1	WATTELET	Florian

ARTICLE 2 : Le président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours par intérim, chef de corps départemental par intérim, est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 11 décembre 2024

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours


Le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.
Bernard BERTELLE

Le préfet


Françoise SOULIMAN

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Copies : Dossier
: Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie
 DGSCGC
 Préfecture



ARRETE N°GSRH2024-1481 PORTANT DESIGNATION DE M. ANTONY CAPS, 3EME VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, EN TANT QUE PRESIDENT DES CONSEILS DE DISCIPLINE SPV

LE 1^{ère} VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424-27 et L1424-28 ;

VU le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R723-77 ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 portant organisation du conseil de discipline des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°D2021_079 du 10 septembre 2021 portant élections des vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n°GSAF2021-28 du 28 octobre 2021 fixant la composition du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

CONSIDERANT que le premier vice-président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours, président de droit du conseil de discipline des sapeurs-pompiers volontaires, peut désigner un représentant pour occuper cette fonction ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Monsieur Antony CAPS, 3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration est désigné, pour présider les conseils de discipline des sapeurs-pompiers volontaires, sous la surveillance et la responsabilité du 1^{er} Vice-Président.

ARTICLE 2 : La présente désignation emporte délégation de signature des documents suivants :

- ⇒ ***Convocations des membres aux conseils de discipline SPV***
- ⇒ ***Convocations des sapeurs-pompiers volontaires dont les cas sont examinés***
- ⇒ ***Procès-verbaux des séances***

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 4 : M. le directeur départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 23 décembre 2024

**Le 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**

Bertrand KLING

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS

Ampliations : Dossier